

Complément d'avis n° 2020/03 relatif à l'accréditation de l'École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)

Objet

Demande de mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour les formations suivantes :

Ingénieur diplômé de l'École nationale des travaux publics de l'Etat, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Vaulx-en-Velin

- Vu la demande présentée par l'École nationale des travaux publics de l'Etat ;
- Vu le rapport établi par Pascal BIDAN (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 avril 2024;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour la formation de l'École nationale des travaux publics de l'Etat mentionnée ci-dessus.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 16 avril 2024.

Le Vice-Président Fabrice LOSSON